

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 janvier 2018

ENTREPRISE NOUVELLE - NOUVELLES GOUVERNANCES - (N° 476)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CL14

présenté par
M. Potier, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 1, après les mots :

« L'article »,

supprimer la référence :

« L. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.